



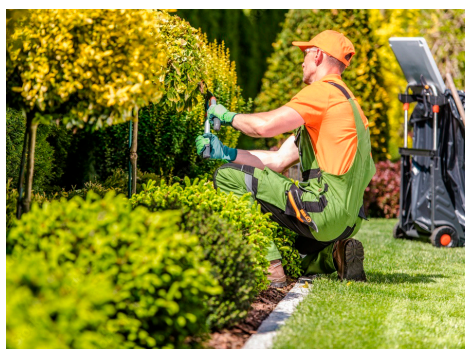
ESPACES VERTS



*Des équipes dédiées pour
l'entretien d'espaces verts !*

UN DEVIS ?
UNE QUESTION ?
appelez-nous !

03 20 18 09 09



NOS PRESTATIONS

Vous avez un projet ponctuel bien précis ?

- Remise en état de jardins et parcs
- Implantation spécifique
- Mises en pot
- Aménagement de massifs et de rocailles, fleurissement de saison

Vous recherchez un prestataire à l'année ?

- Entretien des espaces verts existants
- Tonte, fauchage et ramassage – tout type de végétal
- Bêchage, binage pour enlever les mauvaises herbes et aérer votre sol
- Tailles de haies
- Petit élagage et abattage (sous réserve de possibilité selon la hauteur de votre arbre)
- Broyage
- Désherbage manuel - Zéro Phyto
- Engazonnement

POUR QUI ?

Entretien des espaces verts

ENTREPRISES & PROFESSIONNELS

entreprises du tertiaire, entreprises industrielles

Entretien des espaces verts

PARTICULIERS

Entretien des espaces verts des

**MARCHÉS PUBLICS COLLECTIVITÉS
ET ASSOCIATIONS**



Une équipe dédiée

Vous bénéficiez d'un service 100% pro et 100% qualité !

- Nous nous rencontrons pour définir en amont le cahier des charges.
- Nous adaptons la taille de l'équipe et les horaires d'intervention par rapport à vos besoins
- L'encadrant technique, qui est présent tout au long de la prestation, assure un retour technique avant/pendant et après la prestation et garantir ainsi la meilleure qualité de travail.

Votre prestation se transforme en avantage fiscal

Pour les particuliers : une attestation vous est transmise en fin d'année pour chaque prestation réalisée et payée, vous permettant de bénéficier d'un avantage fiscal pour l'emploi d'un salarié d'entreprise adaptée à domicile.

Pour les entreprises, collectivités et associations :

les prestations provenant d'une entreprise adaptée vont vous permettre de bénéficier de **réduction de la taxe AGEFIPH**. En effet, elles sont prises en compte dans le calcul d'équivalence d'emplois.





HYGIÈNE ET PROPRETÉ



*Des services de qualité pour
les entreprises ou les particuliers*

UN DEVIS ?
UNE QUESTION ?
appelez-nous !

03 20 18 09 09

POUR QUI ?

Entretien et nettoyage des locaux

ENTREPRISES & PROFESSIONNELS

entreprises du tertiaire, industrielles,
prestataires logistiques, grandes distributions, écoles...

Entretien et nettoyage de domicile pour

LES PARTICULIERS

Entretien et nettoyage des locaux pour

LES MARCHÉS PUBLICS, SYNDICS, COLLECTIVITÉS ET ASSOCIATIONS, BAILLEURS RÉSIDENCES & IMMEUBLES

NOS PRESTATIONS

CONTRAT ANNUEL

- Nettoyage de bureaux
- Nettoyage de magasins
- Nettoyage d'entrepôts
- Nettoyage d'immeubles et de copropriétés
- Entretien des extérieurs : parkings et abords
- Gestion des poubelles et containers en résidences privées

CONTRAT PONCTUEL

- Remise en état
- Nettoyage de fin de chantier après travaux
- Nettoyage après sinistre
- Nettoyage d'appartements
- Nettoyage de terrasses
- Démoussage
- Remise en état des sols
- Vitrierie
- Nettoyage des bardages et des enseignes
- Entretien des fils d'eau
- Balayage mécanisé des surfaces extérieures
- Entretien des quais logistiques
- Déménagements
- Mise en déchèterie

Notre engagement durable

- Tous nos produits sont éco-certifiés
- Nous utilisons des microfibras : jusqu'à 30 % d'économie d'eau, durée de vie de la microfibre plus longue
- Nous optons pour la mécanisation des tâches => obtention d'un meilleur résultat, réduction de la pénibilité

Une attestation vous est donnée en fin d'année pour chaque prestation réalisée et payée.



Une équipe dédiée

Vous bénéficiez d'un service 100% pro et 100% qualité !

- Nous nous rencontrons pour définir en amont le cahier des charges.
- Nous adaptons la taille de l'équipe et les horaires d'intervention par rapport à vos besoins
- L'encadrant technique, qui est présent tout au long de la prestation, assure un retour technique avant/pendant et après la prestation et garantir ainsi la meilleure qualité de travail.

Votre prestation se transforme en avantage fiscal

Pour les particuliers : une attestation vous est transmise en fin d'année pour chaque prestation réalisée et payée, vous permettant de bénéficier d'un avantage fiscal pour l'emploi d'un salarié d'une entreprise adaptée à domicile.

Pour les entreprises, collectivités et associations : les prestations provenant d'une entreprise adaptée vont vous permettre de bénéficier de **réduction de la taxe AGEFIPH**. En effet, elles sont prises en compte dans le calcul d'équivalence d'emplois.